

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

4, Rue des Capucins, 92190 MEUDON

Bulletin n° 35

3 Francs

1978 - N° 1



Collection Fr. Roux-Devillas

L'Avenue Louvois l'année de son ouverture (1901)

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon s'est tenue le 29 novembre 1977, à 20 h 30 à la Mairie de Meudon sous la présidence de M. Guillaud.

Rapport moral

ALLOCUTION DE M. GUILLAUD

Nous voici réunis à nouveau en Assemblée Générale. Nous n'avons pas de conférencier, nous n'avons pas, non plus, d'invités d'honneur. Nous avons choisi une réunion intime, entre nous, afin que chacun puisse poser des questions aussi librement que possible. Les échanges de vues seront certainement fructueux.

Je vais donc faire le bilan de cette année, ne retenant que les idées essentielles ; le rapport d'activité détaillé sera présenté par M. Julien-Laferrière.

Tout d'abord nous nous félicitons que M. le Professeur Louis Neel, Prix Nobel de Physique, Membre de l'Institut, Grand Croix de la Légion d'Honneur, ait bien voulu accepter la Présidence d'Honneur de notre Comité. C'est pour nous non seulement un grand honneur, mais aussi l'assurance d'un surcroît d'efficacité dans nos activités.

Je dois vous faire part d'une lettre que m'a adressée M. Susse. Ce dernier exprime ses regrets de ne pouvoir continuer ses fonctions de Secrétaire Général pour des raisons de santé.

Nous souhaitons à M. Susse un prompt rétablissement. Pendant des années, à ce poste, M. Susse n'a pas ménagé son dévouement et nous a fait profiter de sa grande expérience. Nous lui exprimons nos regrets et notre reconnaissance.

Nous n'oublierons pas non plus que c'est sous son impulsion que le Comité de Sauvegarde des Sites est né en 1965.

M. Susse reste au Conseil et sa présence nous sera toujours très précieuse.

Le Conseil est un organisme vivant, il doit se renouveler, afin qu'une activité efficace s'y main-

tienne. C'est pourquoi je propose à vos suffrages les candidatures de Mlle Josse et de MM. Millet et Bousin.

M. Millet a pris sa retraite l'année dernière comme Inspecteur Général de la Construction. Il a occupé au Ministère de l'Équipement de très importants postes d'autorité. Il est membre de l'Académie d'Architecture et d'autres Sociétés Savantes.

M. Millet nous a déjà rendu de très grands services, non seulement par sa connaissance parfaite des services administratifs, mais aussi par son expérience d'architecte et d'urbaniste. Plusieurs projets présentés par notre Comité portent déjà son empreinte.

M. Bousin est cadre à la banque « Of America » et pour nous il est surtout le responsable des sports et des loisirs du Comité d'Entreprise. Nous comptons sur lui pour animer des groupes de jeunes afin d'établir le cadastre vert de Meudon.

Il sera aidé par Mlle Josse qui a terminé son 3^e cycle et enseigne déjà.

Mlle Josse, MM. Millet et Bousin sont élus à l'unanimité membres du Conseil.

Sont aussi réélus à l'unanimité les membres du Conseil, dont les mandats venaient à expiration :

MMmes Giry-Gouret et Goublin.

MM. Albert, Cossé, Courchinoux, de Gonnevillle, Jantzen, Colonel Moraine.

La candidature de M. Dérot avait été retenue par le Conseil pour être présentée à l'Assemblée Générale, mais les nouvelles obligations de ce dernier ne lui ont pas permis de la maintenir.

J'en arrive maintenant au rapport moral proprement dit.

Il s'agit tout d'abord du POS (Plan d'Occupation des Sols). Le devenir de notre Ville dépend avant tout de ce POS avec son règlement d'urbanisme. Nous sommes déjà très largement intervenu à ce sujet, mais nous avons jugé que, compte tenu de la démographie actuelle et des conditions nécessaires au maintien de la qualité de la vie à Meudon, un nouveau projet de POS s'imposait.

Un gros effort a été fourni par le Comité et ce nouveau projet a été étudié. Il a été publié dans le Bulletin n° 34 et M. Julien-Laferrière le commentera dans son rapport d'activité.

Nous nous proposons de l'exposer devant divers membres du Groupe de travail officiel, qui aura prochainement à en discuter.

M. le Maire de Meudon lui a réservé un accueil favorable.

Je passerai rapidement sur d'autres résultats au sujet desquels le Comité est intervenu, en particulier : la construction d'HLM rue du Val et rue de Paris, l'étude d'une nouvelle réglementation pour l'avenue du Château, les démarches faites pour la rénovation de la Grande Perspective, l'avenir des quartiers d'Arthelon et Arnaudet, etc.

Par contre, nos efforts à Meudon-la-Forêt sont insuffisants. Ils le sont surtout parce que nous manquons de personnalités forestoises disposant de temps pour s'occuper de Meudon-la-Forêt ; c'est une lacune à combler.

Le fonctionnement du Comité de Sauvegarde des Sites donne-t-il pleinement satisfaction ? Ce n'est pas tout à fait le cas.

Cabinet

J. PILLOT

Toutes Assurances

Votre Assureur

C^{ie} La Providence

Vie — Accidents

Vol — Incendie

**28 bis, rue de la République
Meudon**

Tél. 027-16-13

SOINS ESTHETIQUES

du visage et du corps

Parfumerie - Etains

Cadeaux - Jouets

LES EPHÉLIDES

16, rue Marcel-Allégot - Tél. 027-11-07



GARAGE RABELAIS

CITROEN MEUDON

Location CITER

Station Service TOTAL

29-31, Boulevard des Nations-Unies

MEUDON - 626-45-50

LA LIBRAIRIE DE BELLEVUE

LIVRES - PHOTO

JEUX ÉDUCATIFS

PHOTOCOPIE

PAPETERIE

22, RUE MARCEL-ALLÉGOT - 027-19-87

En particulier nos structures doivent être revues et complétées et tout spécialement en ce qui concerne les animateurs de quartiers.

Je lance à nouveau un appel pour que des personnes dévouées se fassent connaître. Jusqu'ici nos appels n'ont guère été entendus.

Enfin je voudrais insister sur le fait que les cotisations rentrent mal, même très mal, malgré des appels répétés qui paraissent dans tous nos Bulletins.

Est-ce de l'indifférence ? une désapprobation de nos activités, ou juge-t-on que nos efforts sont insuffisants ?

Deux idées doivent être présentées à l'esprit de nos membres.

a) dans un Comité il ne suffit pas qu'il y ait un Bureau et un Conseil actifs, il faut aussi, surtout quand on traite des problèmes qui intéressent au premier chef la vie de la Commune, que l'action que mène le Bureau soit soutenue par un nombre de membres suffisant ;

b) les responsables du Comité fournissent de gros efforts pour que les projets qu'ils élaborent aboutissent.

Je pense qu'il est inutile de répéter une nouvelle fois les résultats importants qui ont été obtenus. Je me plais à reconnaître le grand dévouement dont font preuve les

membres du Bureau et en particulier notre Vice-Président Délégué M. Julien-Laferrière. Alors, pour quoi ce semblant d'indifférence ?

Nous rayons après chaque Assemblée Générale beaucoup trop de membres qui n'ont pas payé leur cotisation depuis plusieurs années déjà.

Au moment de la menace de la Rode nos effectifs se sont gonflés, mais bien d'autres problèmes demeurent : le POS, le Règlement d'Urbanisme, l'établissement d'un plan de circulation, la restauration de la Grande Perspective, la rénovation des quartiers d'Arthelon, Arnaudet, du Bas-Meudon, les classements, l'affichage, pour ne citer que les principaux.

A Meudon-la-Forêt, le métropolitain, les parkings, le chauffage, la lutte contre le bruit, les espaces verts, etc.

Nous ne sommes pas une sorte de Municipalité parallèle ; c'est au contraire par une collaboration confiante et fructueuse avec la Municipalité que nos activités se développent.

J'espère que ces raisons seront entendues et que les retardataires s'acquitteront rapidement de leurs cotisations en retard.

Si des membres considèrent que le système de recouvrement de co-

tisations fonctionne mal, nous aimerions connaître leurs suggestions.

Je lance aussi un appel à tous nos membres afin qu'ils fassent connaître autour d'eux l'activité du Comité et qu'ils recrutent de nouveaux membres. Peut-être notre publicité manque-t-elle d'efficacité ; nous aimerions aussi, à ce sujet, recevoir vos suggestions.

Je voudrais aussi traiter rapidement des Comités de quartier.

Ces comités se créent, en général, pour défendre les intérêts spécifiques d'un quartier.

Notre Comité ne s'oppose pas à eux ; en général nous les aidons, car leurs objectifs sont souvent les nôtres. Nous l'avons d'ailleurs prouvé en nous opposant à la construction de l'immeuble 93-95, rue de Paris, en étudiant la rénovation du quartier d'Arthelon, en demandant un COS de 0,4 dans le quartier du Potager, etc.

Notre rôle est de défendre l'intérêt général qui comprend, bien sûr, l'intérêt bien compris de tous les quartiers.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

M. Guillaud donne ensuite la parole à M. de Gonville, Trésorier, pour l'exposé concernant les comptes de l'exercice 1977.

Comptes de l'exercice 1977

RECETTES		DÉPENSES	
Cotisations	10.415,00	Bulletins 32, 33, 34	16.808,00
Publicité	4.792,04	Secrétariat	6.372,31
Subvention municipale 77	1.500,00	Assemblée générale	764,49
Subvention départementale 77	2.000,00	Cotisations aux Fédérations	500,00
Soirée Orangerie	15.279,00	Soirée Orangerie	11.896,60
Vente bulletins	610,40	Frais d'avocat au Tribunal Administratif.	700,00
Dons	300,00		
		Total	37.041,40
Total	34.896,44	En caisse le 31-12-1977	8.432,54
En caisse le 1-1-1977	10.577,50		
	45.473,94	Résultat : déficit de 2.144,96 F	45.473,94

Ces comptes sont adoptés à l'unanimité.

A la suite de cet exposé M. Guillaud précise que l'impression du Bulletin coûtant relativement cher, parce qu'il est copieux et bien présenté, il est nécessaire, pour équilibrer le budget du Comité, de porter la cotisation des membres actifs de 20 à 25 F, les cotisations des membres bienfaiteurs et sympathi-

sants n'étant pas augmentées. A cette occasion M. Guillaud remercie les nombreux membres bienfaiteurs du Comité. Leur nombre, qui dépasse très largement la centaine, est pour le Comité un très précieux encouragement.

De même M. Guillaud demande que la publicité faite dans notre Bulletin, dont le prix n'a pas augmenté depuis plusieurs années, soit

portée à 150 F le quart de page T.T.C. et 100 F le huitième de page T.T.C.

Le nouveau tarif de la cotisation des membres actifs ainsi que celui de la publicité, sont acceptés, après vote, à l'unanimité.

M. Guillaud donne ensuite la parole à M. Julien-Laferrière pour le rapport d'activité. »

VILLAS - APPARTEMENTS - TERRAINS - LOCATIONS

MEUDON-IMMOBILIER

Yves LE GUEN

Place Rabelais - MEUDON - Tél. 626-26-60 et 626-27-26

PLAISIR DE LIRE

Du livre scolaire au livre d'art
Papeterie - Presse
Jeux éducatifs

Madame CAVELIER

38, Rue de la République (face à l'Eglise) MEUDON

DROGUERIE

C A D E A U X

Maison HUTTE

35, rue de la République
92 - MEUDON

Tél. : 027-13-81

Ménage - Vaisselle
Verrerie - Plastique
Brosserie - Entretien
Peinture - Papiers peints
Quincaillerie - Electricité



111, rue de Paris (derrière le Monoprix)
MEUDON - Tél. 027-13-53

Jusqu'à fin décembre :
promotion sur la literie et les salons

GARANTIE DES MARQUES
GARANTIE DES PRIX

Compte rendu d'activité

Depuis notre dernière Assemblée Générale, qui s'est tenue le 28 avril 1976, donc il y a plus de 18 mois, vous avez été tenus au courant, par notre Bulletin, des activités de notre Comité. Je ne veux pas reprendre en détail tout ce qui vous y a été ex-

posé, mais je crois utile, pour permettre un large échange de vues au cours de cette réunion, de vous en rappeler l'essentiel, en insistant sur les points les plus importants, tels que le Plan d'Occupation des Sols, le règlement de l'avenue du Châ-

teau, la Grande Perspective, la mise en valeur des propriétés Puaux et Paumier, l'immeuble projeté 93-95, rue de Paris, le projet d'ILN, rue du Val.

LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Notre dernier bulletin, que vous avez reçu il y a quelque temps, contenait un exposé très détaillé de nos nouvelles études relatives au Plan d'Occupation des Sols. Vous avez vu que, compte tenu de nombreux facteurs, votre Conseil a été amené à reprendre complètement ces études : d'une part, en effet, les problèmes de qualité de la vie sont ressentis actuellement d'une façon beaucoup plus vive par les Meudonnais, qui se préoccupent de plus en plus de conserver le caractère aéré de la Commune, d'autre part les pouvoirs publics sont devenus bien conscients de ces problèmes d'une façon générale et les administrations se conforment à ces nouvelles directives : nous n'en avons pour exemple que la circulaire du 16 mars dernier du Ministre de l'Équipement, dont les prescriptions doivent être appliquées dans l'établissement des plans d'occupation des sols, prescriptions relatives notamment à la limitation du nombre d'étages des constructions, au respect, par celles-ci, de la hauteur la plus courante des immeubles existant dans le quartier, au choix des terrains où construire des logements sociaux pour leur éviter les nuisances, etc.

C'est dans le même esprit que M. le Maire de Meudon a indiqué, à différentes reprises, qu'il considérerait comme désirable, de limiter la population de la Commune à 58 000 habitants, ce qui permet d'envisager une densification beaucoup moindre à Meudon-Ville, car la population de Meudon-la-Forêt ne pouvant dépasser un chiffre de 22 000 habitants, très voisin de la population actuelle, celle de Meudon-Ville est ainsi limitée à 36 000 habitants, alors que la population de 65 000 habitants, considérée en 1972 comme limite désirable pour l'ensemble de la Commune, donnait pour Meudon-Ville une population limite de 43 000 habitants.

D'autre part, les projets de restauration de la Grande Perspective,

que nous pouvons raisonnablement espérer voir aboutir, entraînent comme corollaire la sauvegarde de son environnement en ménageant les vues de ses usagers en direction de la forêt, et aussi en direction des hauteurs de Fleury et des abords de Paris.

Enfin la densité décroît naturellement à l'approche de la forêt, ce qui évite que la fréquentation excessive des lisières ne les transforme en terrains vagues, disposition qu'il est intéressant de maintenir.

C'est en tenant compte de ces différents éléments que le Conseil du Comité a estimé que le Plan d'Occupation des Sols établi par l'Équipement, même amendé sur certains points en satisfaisant nos demandes antérieures, ne répondait pas aux idées actuelles, et il a chargé un groupe de travail, composé d'une dizaine de membres, d'étudier un nouveau projet.

C'est le résultat de cette étude qui figure dans le dernier bulletin ; j'espère que vous avez eu le temps de le lire, et que, sans vous imposer une description détaillée du plan qui est affiché, nous pourrions, après ce rapport d'activité, procéder à un échange de vues à son sujet : s'il n'y a pas d'objection majeure à ce document, nous le proposerons à la Municipalité et à l'Équipement.

Ce Plan d'Occupation des Sols comporte, par rapport au projet précédent, une diminution des Coefficients d'Occupation des Sols (COS) dans de nombreux secteurs. Je vous rappelle que le COS autorisé sur une parcelle est le rapport de la surface totale hors œuvre des planchers à la surface du terrain, en excluant de la surface des planchers celles des stationnements des véhicules et des combles non habitables.

Les COS que nous proposons figurent sur le plan affiché, qui com-

porte, en différentes teintes, le zonage suivant notre terminologie habituelle :

- zone d'habitation et commerce,
- zone d'habitation et d'activité,
- zone d'habitation collective avec espaces verts,
- zone d'habitation basses et petits collectifs,
- zone d'habitation résidentielle.

Cette terminologie a fait place, dans les documents officiels, à de nouvelles dénominations : UA, UB, UC, UD, UE (zone urbaine A, B, C, D, E). Nous avons cependant, sur notre plan, fait figurer les anciennes qui sont plus parlantes, en indiquant la correspondance avec les nouvelles dénominations.

Sans entrer dans l'analyse de détail de notre projet, je vous indiquerai les principales modifications par rapport au plan de l'Équipement.

Tout d'abord, alors que ce dernier plan admettait, pour les secteurs d'habitation et commerce, un COS pouvant atteindre 1,3, notre projet ne prévoit, pour ces secteurs, qu'un COS de 1 au maximum et même de 0,7 pour certains d'entre eux.

Nous proposons également de supprimer certains petits secteurs d'habitation et commerce isolés à proximité de secteurs d'habitation collective avec espaces verts ou même d'habitations basses, de manière à obtenir une meilleure insertion des constructions dans le site. Il faut remarquer à ce sujet que cette modification n'y empêche nullement les constructions à usage de commerce.

Pour les secteurs d'habitations collectives avec espaces verts et ceux d'habitations basses et petits

collectifs, nous avons conservé, pour certains d'entre eux, les COS précédemment admis, mais, pour d'autres nous avons admis des COS plus faibles.

C'est ainsi que :

- pour les secteurs d'habitations collectives avec espaces verts, nous avons prévu des COS de 1, 0,7 et 0,5 alors qu'il n'était prévu que des COS de 1 et 0,7.
- pour les secteurs d'habitations basses et petits collectifs, nous avons prévu des COS de 0,7, 0,5, 0,4 et 0,2 alors qu'il n'était prévu que 0,7 et 0,4. Les COS de 0,2 concernent les secteurs au voisinage de la forêt, notamment l'orphelinat Saint-Philippe, les propriétés Puaux et Paumier et les terrains en bordure du bois de Clamart, ainsi que les terrains au carrefour de l'avenue de Trivaux et de la rue des Vertugadins.

Les projets de POS précédents comportaient d'importants secteurs d'habitation résidentielle notamment à Bellevue et entre la ligne de Montparnasse et la route des Gardes. Il a paru au Conseil que les prescriptions du règlement d'urbanisme, et en particulier l'interdiction de bâtiments à usage d'habitations collectives s'appliquaient mal aux terrains d'une certaine surface et avaient comme conséquence soit le lotissement, soit la construction de bâtiments qui, baptisés habitations unifamiliales sur la demande de permis de construire, étaient destinés ultérieurement, dans l'esprit des constructeurs, à être divisés en plusieurs logements. Il a paru préférable que les bâtiments qui y sont édifiés soient conformes à leur destination réelle, et par conséquent que ces secteurs ne soient plus classés en zone d'habitation résidentielle, mais en secteur d'habitations basses et petits collectifs en maintenant le même COS de 0,4.

Toutefois, le « lotissement du Château de Bellevue » délimité par la limite de Sèvres, la voie SNCF Montparnasse et l'avenue du Onze-Novembre doit être maintenu

en zone d'habitation résidentielle en conformité avec le règlement de ce lotissement.

Dans le POS du GEP, le secteur situé à l'emplacement des Usines Renault était classé en zone d'activité industrielle. En prévision du départ de ces Usines, nous avons classé ce secteur en zone d'habitation et activité comme le secteur limitrophe à l'Est, entre la route de Vaugirard et la voie SNCF Montparnasse, le COS dans le cas d'habitation étant de 0,4. Naturellement, l'ensemble doit faire l'objet d'une étude de rénovation en tenant compte du projet de voie sur berge.

Deux secteurs doivent faire l'objet d'une étude particulière :

- le quartier du Val, compris entre la voie SNCF des Invalides, la rue Abel-Vacher, la rue des Vignes et la rue de la Belgique. Le maintien du caractère « village » de ce quartier, en maintenant quelques immeubles intéressants tout en améliorant les conditions de l'habitat, amène à proposer une réglementation spéciale à la suite d'une étude qu'il serait nécessaire d'entreprendre au plus tôt ;
- le quartier situé au Nord-Ouest du Musée Rodin entre la voie SNCF des Invalides, la limite d'Issy-les-Moulineaux, le sentier des Mauduits, la rue Docteur-Arnaudet. Ce quartier doit être aménagé en respectant le panorama de Paris vu du Musée Rodin, et en tenant compte de carrières importantes en sous-sol. Une étude doit être faite, en y incluant les terrains limitrophes sur la Commune d'Issy-les-Moulineaux, pour déterminer les possibilités de construction d'habitations, d'établissements industriels et surtout d'espaces verts et d'équipements sportifs dont cette zone est particulièrement démunie.

Le terrain de l'ONERA, qui doit être libéré dans quelques années, doit être maintenu en zone naturelle, avec possibilité d'y aménager

des terrains de sports en remplacement du stade de Trivaux qui doit être déplacé pour l'aménagement de la Grande Perspective. Il a été envisagé d'y construire des équipements administratifs (police, gendarmerie, pompiers). Il serait nécessaire de rechercher, pour ces équipements, un emplacement permettant de conserver, en espaces verts et terrains de sports, la majeure partie sinon la totalité du terrain de l'ONERA, emplacement qui devrait être plus accessible à l'ensemble de la population de Meudon-Centre.

Les terrains propriété de la SNCF au voisinage du viaduc de la ligne de Montparnasse, de part et d'autre de la rue de Paris sont proposés classés en espaces verts. Il est nécessaire d'y interdire toute construction, d'une part en raison des nuisances (bruit, manque d'ensoleillement), d'autre part pour dégager les vues sur le viaduc dont la protection est demandée en raison de son caractère historique et de son importance dans le site.

Les calculs qui figurent dans notre Bulletin montrent que ce projet de POS est tout à fait cohérent avec la population limite de 36 000 habitants pour Meudon-Ville. Le COS moyen est voisin de 0,5 alors qu'actuellement il est de l'ordre de 0,4.

Le plan de zonage n'est pas le seul document que nous ayons à étudier à l'occasion du plan d'occupation des sols. En effet, nous avons à nous occuper :

- des alignements de sauvegarde prévus dans le plan de l'Équipement pour la voirie nationale, départementale et communale, sur lesquels nous aurons certainement des observations à formuler ;
- du règlement d'urbanisme qui est un élément très important puisqu'il détermine les caractéristiques des constructions, par exemple leur hauteur maximale en fonction des différents secteurs.

PROJET DE REGLEMENT DE L'AVENUE DU CHATEAU

Parmi les règlements particuliers qui doivent être annexés au plan d'occupation des sols figure le règlement concernant les abords de l'Avenue du Château.

Votre Conseil a pensé que le règlement appliqué actuellement et qui date de 1961 devait être mis à jour, et il a demandé à votre vice-président M. Jantzen d'étudier un nouveau règlement à soumettre aux administrations compétentes.

L'étude de M. Jantzen, qui a été adoptée par le Conseil dans sa réunion du 3 mai dernier, a été publiée dans notre avant-dernier bulletin.

Vous avez vu que la délimitation de la zone à soumettre à la réglementation a été modifiée pour que cette délimitation corresponde à des voies ou à des limites de parcelles. D'autre part, au sud-est de l'Avenue la forte déclivité qui permet la vue sur Paris a amené à prévoir une extension de la zone de protection dans cette direction jusqu'à la rue de Porto-Riche.

La zone ainsi délimitée a été divisée, comme d'ailleurs dans le règle-

ment précédent, en secteurs, pour chacun desquels les marges de reculement et les hauteurs des constructions, leur nombre d'étages, etc., ont fait l'objet de prescriptions particulières compte tenu de la configuration du terrain aux abords de l'Avenue. C'est ainsi que, pour le secteur situé au sud-est de l'Avenue et à proximité de celle-ci, il a été prévu de limiter à 6 mètres la hauteur de l'égoût du toit depuis le point le plus bas du terrain et à 2 le nombre de niveaux des immeubles de manière à préserver les vues de l'Avenue sur Paris.

Comme il vous a été indiqué au sujet du plan de zonage, le COS prévu pour l'ensemble de la zone soumise à réglementation est de 0,4. A titre d'indication, l'étude faite par M. Jantzen des COS moyens actuels a montré que ceux-ci étaient de 0,45 à l'ouest de l'Avenue, c'est-à-dire entre celle-ci et la rue des Capucins, et de 0,36 à l'est de l'Avenue, c'est-à-dire entre celle-ci et les abords de la rue de Porto-Riche.

Le COS moyen est donc actuellement très voisin de 0,4.

A la fin du présent rapport d'activité, M. Jantzen sera à votre disposition pour vous donner les explications complémentaires que vous pourriez désirer sur ce projet de règlement.

Au sujet de l'Avenue du Château, nous avons espéré n'avoir plus à vous parler du problème des bancs qui alimente régulièrement nos réunions et nos bulletins depuis plusieurs années, car, après un dialogue de sourds entre l'administration des Affaires Culturelles et la Mairie, et devant la décision de la Conservation des Bâtiments de France de n'accepter que dans une proportion infime de participer aux frais qu'aurait entraînés la commande des bancs dessinés par l'architecte chargé de la réalisation de l'Avenue, la Mairie a décidé d'installer des bancs moins coûteux et d'une esthétique acceptable. Ces bancs ont été posés au printemps de cette année; malheureusement, par suite d'un défaut de fabrication, la moitié d'entre eux, soit 5 sur 10, se sont effondrés; 2 sont irréparables, les trois autres vont être réparés et consolidés.

LA GRANDE PERSPECTIVE

Au cours de notre dernière Assemblée Générale, nous vous avons fait part de notre désir de voir restaurer la Grande Perspective de Le Nôtre depuis la Terrasse jusqu'à l'extrémité du Tapis-Vert. Ce désir était partagé par le Maire de Meudon.

Nous avons, depuis plusieurs années, effectué de nombreuses démarches auprès des administrations intéressées, et notamment celle des Affaires Culturelles, auprès de laquelle nous avons trouvé un accueil très favorable: M. Pattyn, Directeur régional des affaires culturelles, a pris l'affaire en mains, et nous avons eu avec lui plusieurs entretiens extrêmement constructifs.

Le principe de l'étude de cette restauration est dès maintenant acquis et trois contrats la concernant vont être signés très prochainement:

- un contrat pour l'étude des aspects administratifs et fonciers des terrains intéressés,
- un contrat pour l'étude iconographique et historique de la Grande Perspective, étude devant préciser les différentes étapes de la réalisation des jardins au cours des siècles passés, et devant déboucher sur un avant-projet de la restauration à envisager,
- un contrat pour l'étude de l'environnement, forestier et urbain, de la Grande Perspective et des dispositions à prévoir pour préserver cet environnement. Il est évident que cette étude aura des répercussions sur le plan d'occupation des sols.

Tant que ces contrats ne sont pas signés, nous sommes tenus à la discrétion en ce qui concerne les noms de leurs bénéficiaires. Nous pourrions, très probablement, vous les

indiquer dans notre prochain bulletin.

Indépendamment de ces contrats d'étude devant déboucher sur la réalisation, à plus ou moins long terme, de la restauration d'ensemble de la Grande Perspective, des crédits doivent être dégagés très prochainement pour des travaux d'entretien de l'Orangerie et du Bassin Hexagonal de Chalais.

En effet, des infiltrations dégradent assez rapidement les voûtes en briques de l'Orangerie; les crédits permettront d'effectuer les sondages nécessaires pour établir le programme des travaux de mise hors d'eau de l'Orangerie.

Quant au Bassin Hexagonal de Chalais, la margelle et le radier sont détériorés sur une grande partie; les crédits permettront de les remettre en état et d'éviter la continuation de leur dégradation.



RESTAURANT DE TOURISME

Déjeuners et Dîners

Cuisine raffinée de grande tradition

42, Avenue Gallieni - Tél. 027-11-79

92190 MEUDON-BELLEVUE

*Vous souhaitez participer
à la défense de l'environnement ?*

Vous avez entre 16 et 20 ans ?

Compte épargne "Jeune projet"

Mettez l'imagination au pouvoir



**Caisse d'Epargne
de Meudon-Val-Fleury**

7, Rue des Grimettes - Tél. 626.54.30

VOTRE OPTICIEN VAL OPTIQUE

*vous propose un nettoyage gratuit de vos lunettes grâce aux ultra-sons.
exécution soignée des ordonnances*

6, rue des Grimettes - Gare de Val-Fleury - 92190 Meudon - Tél. 027-10-43

COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ

Tél. : 027-12.01

Salles de Bains - Chauffe bains, Chauffe eau à gaz et électriques

DÉPOSITAIRE

BRANDT - LINCOLN - AIRFLAM

POTÉZ - FRIGÉCO - THOMSON

Réchauds - Cuisinières et Chauffage gaz

L. WACQUANT

ENTREPRENEUR

27, rue Marcel-Allégot, BELLEVUE - 92 MEUDON

PROPRIETES PUAUX ET PAUMIER

Nous vous avons parlé à plusieurs reprises des propriétés Puaux et Paumier, qui occupent à Fleury, en bordure de la rue de l'Orphelinat, une surface de près de 4 hectares. Ces propriétés sont classées sites pittoresques, et, de ce fait, toutes les constructions projetées doivent être soumises à la Conservation des Bâtiments de France et à la Commission Départementale des Sites, dont

fait partie notre président M. Guillaud.

Notre Comité était intervenu à plusieurs reprises à propos de demandes de permis de construire dans l'une ou l'autre des deux propriétés, mais aucune étude d'ensemble n'avait été faite. A l'occasion de deux nouvelles demandes de permis de construire, concernant chacune des deux propriétés, nous avons

pensé qu'il fallait profiter de l'occasion pour procéder à cette étude d'ensemble.

Les membres du Bureau du Comité ont eu un entretien à ce sujet avec M. le Maire de Meudon, qui a accueilli très favorablement cette proposition, et il a été convenu que cette étude serait effectuée par les Services de la Mairie avec la collaboration du Comité.

IMMEUBLE 93-95, RUE DE PARIS

En dehors des problèmes dont il vient d'être question, le Comité n'a pas manqué d'agir lorsque des projets de constructions risquaient de défigurer certains quartiers de Meudon.

C'est ainsi que, comme vous avez pu le voir dans notre dernier bulletin, nous avons déposé, devant le Tribunal Administratif de Paris, un recours contre un permis de construire accordé, 93 et 95 rue de Paris, pour un immeuble de 7 niveaux portant atteinte au caractère du quartier, recours basé à la fois sur la hauteur de ce bâtiment et sur un certain nombre de vices de forme dans l'instruction du dossier.

Notre position a été défendue devant le Tribunal par M^e Courchi-

noux, membre de notre Conseil et le Tribunal nous a donné satisfaction en décidant le sursis à exécution de l'arrêté Préfectoral délivrant le permis de construire et en mettant les dépens à la charge du Ministère de l'Équipement.

Mais tout danger n'est pas écarté, car, pendant l'instruction de notre recours, une nouvelle demande a été déposée pour un immeuble sensiblement de mêmes caractéristiques, différant seulement du précédent par le fait que le niveau du sol était abaissé de 1 m. Nous estimons que, pour avoir une bonne insertion dans le site, le bâtiment doit avoir un étage de moins : la circulaire du 16 mars 1977 du ministère de l'Équipement, dont nous avons déjà fait état, et qui est appli-

cable depuis le 1^{er} juillet dernier, prescrit que « la hauteur des immeubles à construire dans des secteurs déjà bâtis ne devra pas dépasser sensiblement la hauteur des immeubles les plus courants de la rue ou du quartier concerné ». Cette prescription s'applique donc à la nouvelle demande de permis de construire et nous ne manquerons pas d'en faire état si le permis était accordé sans modification.

Nous voudrions aussi obtenir du promoteur qu'un chemin piétonnier ouvert au public soit aménagé entre la rue de Paris et l'Avenue Jean-Jaurès de manière à relier la rue de la République à la gare de Val-Fleury en évitant les encombrements de la rue Banès.

ILN DU QUARTIER DU VAL

Nous sommes également intervenu à l'occasion d'une enquête publique pour permettre, dans le quartier du Val, l'expropriation de terrains entre la rue du Val et la rue du Docteur Vuillième. La déclaration d'utilité publique était demandée par l'Office Public d'HLM en vue de construire 52 logements ILN.

Si nous ne sommes pas opposés à la construction de logements sur ces terrains, dont l'aspect actuel est fort peu satisfaisant, nous avons estimé que le projet présenté était absolument inacceptable, détruisant complètement le caractère de cette partie importante du quartier du Val. Nous avons remis au Commissaire-enquêteur un texte précisant

notre position, et nous avons fait avec lui un large tour d'horizon pour bien lui montrer les conséquences qu'aurait l'implantation de tels immeubles.

Le Conseil Municipal, dans une récente réunion, a d'ailleurs pris une résolution concordant entièrement avec notre position.

GYMNASE DU CES DU BEL-AIR

Nous avons examiné le projet de construction d'un gymnase au CES du Bel-Air. Nous n'étions naturellement pas opposés au principe du gymnase, qui est nécessaire et par ailleurs réglementaire, ni à son implantation. Mais le projet présenté risquait de porter atteinte au site, du fait de sa hauteur (9 mètres), et

de son caractère peu esthétique. La Mairie nous a fait remarquer que l'adoption d'un modèle agréé par l'Éducation Nationale permettait l'obtention de subventions et une réduction des délais d'autorisation. Sur notre demande le projet a été modifié en enterrant le bâtiment au maximum, soit 3,60 m de façon à

réduire à 5,40 m la partie au-dessus du sol et à ne pas dépasser le niveau du mur de clôture du côté de la forêt. En outre, la peinture du bâtiment sera étudiée en vue de son harmonie avec le site, et les abords seront plantés d'arbres de mêmes essences que la partie avoisinante de la forêt.

LA FORET ET LES ETANGS

Notre Comité s'est préoccupé de la pollution des étangs de la forêt de Meudon, y compris le bassin hexagonal de Villebon.

Des analyses ont été effectuées, à notre demande, par le Laboratoire de la qualité des eaux, de la pêche et de la pisciculture du CTGREF.

Le Ministère de la Qualité de la Vie, alerté par des Meudonnais, a de son côté demandé à l'Agence de Bassin Seine-Normandie de s'occuper du problème.

Ces différentes actions ont mis en évidence :

— la pollution de l'étang de Ville-

bon par les eaux de ruissellement de la F 18 chargées en plomb ;

— la pollution de l'étang de Meudon par l'effluent de Meudon-la-Forêt, qui ne devrait recevoir que des eaux de pluie, mais sur lequel sont connectés vraisemblablement des branchements clandestins d'eaux usées, car il a été constaté une pollution chimique qui se répercute sur le bassin hexagonal de Chalais, puisque s'y déversent les eaux de l'étang de Meudon.

En plus de l'Agence de Bassin,

l'Office National des Forêts, le Conseil général, et, bien sûr la Mairie de Meudon, alertés par les Meudonnais et plus particulièrement par notre Comité, ont pris le problème en mains.

Cette collaboration n'est qu'un des aspects de la protection de la forêt, pour laquelle notre Comité entretient d'excellentes relations avec l'Office National des Forêts, ainsi qu'ont pu le constater la quarantaine de nos membres qui ont participé le 19 novembre à la visite de la forêt de Saint-Germain sous la conduite de M. Pauly.

ACTION ENVISAGEE POUR LES JEUNES

Vous venez de nommer à notre Conseil Mlle Josse et M. Bousin qui ont accepté de prendre en charge l'action auprès des jeunes. Leur objectif est de constituer une équipe des jeunes gens d'âges divers et de tous les milieux sociaux et de les intéresser à des activités précises dans le cadre du Comité.

La première activité qui va être proposée est la constitution, dans le

cadre de la zone urbaine de Meudon, d'un « cadastre vert ». Il s'agit, dans un premier temps, de recenser et de reporter sur les plans cadastraux les arbres des propriétés privées qui, par leur dimensions, leur emplacement privilégié ou la rareté de leur essence, méritent d'être protégés. Ainsi, chaque future demande de permis de construire pourra être examinée en tenant compte des ar-

bres existant sur le terrain concerné.

Pour ce travail, Mlle Josse et M. Bousin ont l'intention de toucher, avec l'accord des chefs d'établissements scolaires, des jeunes gens de l'âge des classes de terminale, et ils voudraient, dès cet hiver, commencer l'inventaire des résineux, les feuillus ne pouvant naturellement être recensés qu'au moment où la végétation le permet.

SITES ET MONUMENTS CLASSES OU INSCRITS A L'INVENTAIRE

Nous avons pensé que les membres du Comité seraient intéressés par la nomenclature, mise à jour, des monuments et des sites classés ou inscrits à l'inventaire sur le territoire de la commune. Cette liste ainsi que des plans la concrétisant, ont paru dans un récent bulletin. Nous avons, dans le même bulletin, publié une analyse de la législation

très complexe concernant les monuments et les sites faisant l'objet de mesures de protection.

Mais de très nombreux autres monuments ou sites, ne figurant pas sur cette liste, mériteraient d'être protégés. Nous en avons établi une nomenclature que nous avons soumise à la Conservation des Bâti-

ments de France ; celle-ci est toute disposée à l'étudier. Dès maintenant, le Maire a demandé le classement comme monument historique ou l'inscription à l'inventaire supplémentaire des glaciers du Château de Bellevue. Ces glaciers figurent sur notre liste et nous remercions M. Gauer de cette démarche.

AGREMENT DU COMITE

Vous savez qu'au cours de l'année 1976 ont été votées deux lois très intéressantes, l'une relative à la protection de la nature, l'autre sur la réforme de l'urbanisme. Ces lois prévoient que les associations exerçant leurs activités dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement et de l'amélioration du Cadre de vie pou-

vaient faire l'objet d'un agrément leur donnant un certain nombre de prérogatives, comme la possibilité d'être consultés à l'occasion de l'élaboration du plan d'occupation des sols, ou de se porter partie civile en ce qui concerne des faits portant préjudice aux intérêts qu'elles ont pour mission de défendre. Le décret d'application concernant cet

agrément a paru au milieu de l'année 1977, et votre Conseil a décidé de demander l'agrément dans le cadre de la commune. La demande a été adressée récemment à la Préfecture qui procède actuellement à son instruction et qui doit notifier sa décision dans un délai de quatre mois.

UNION DE L'OUEST PARISIEN

Notre Comité est affilié à l'Union des Associations de Sauvegarde de l'Ouest-Parisien, et nous avons participé régulièrement aux réunions du Conseil de cette Union. Sa principale action au cours des derniers mois a concerné le projet de voie rapide A 86 entre Rueil-Malmaison et le voisinage de Versailles : cette voie rapide constitue un périphérique à une dizaine de kilomètres de Paris, certains tronçons sont déjà en service, par exemple entre Versailles et Antony, mais son tracé dans la partie ouest pose de graves problèmes de destruction d'espaces verts comme le bois de Saint-Cucufa et la perturbation du tissu urbain

des communes traversées, problèmes que nous avons connus à Meudon quand il était question de la rocade LIS. Le Groupement des maires de ces communes et l'Union des Associations de l'Ouest-Parisien s'emploient à limiter ces nuisances, mais aucune solution satisfaisante n'a encore pu être trouvée.

L'Union de l'Ouest-Parisien, en collaboration avec la Fédération des Associations de Sauvegarde à Paris et en Ile-de-France a établi un projet de Charte de l'Environnement destiné à être très largement diffusé, notamment à l'occasion des élections municipales. Ce projet a été

amendé à la suite de nos interventions et nous l'avons adressé aux têtes des listes de candidature à Meudon en y joignant un questionnaire relatif aux problèmes particuliers de notre commune. Les deux listes animées par MM. Gauer et Neuville nous ont envoyé des réponses très complètes, qui, dans l'ensemble, répondaient à nos préoccupations.

L'Union de l'Ouest-Parisien a également adressé un questionnaire aux candidats aux élections sénatoriales et a communiqué leurs réponses aux « Grands Electeurs ».

AMENAGEMENT DE L'ILE SAINT-GERMAIN

Nous pensons que, bien qu'elle ne se trouve pas sur le territoire de notre commune, les membres de notre Comité seront intéressés par les projets d'aménagement de l'île Saint-Germain en raison de sa proximité du Bas-Meudon. La commune de Meudon fait d'ailleurs partie du syndicat mixte pour l'aménagement de l'île Saint-Germain, dont font également partie le département des Hauts-de-Seine et les communes d'Issy-les-Moulineaux et de Boulogne-Billancourt.

L'Intendance Militaire doit abandonner les terrains qu'elle occupe

dans la partie amont de l'île, mais le port de Paris devait y aménager en port sablier une dizaine d'hectares, ce qui aurait posé pour notre commune de sérieux problèmes de transport. Au Conseil des Ministres du 24 décembre 1975, le projet d'implantation du port de Paris a été abandonné et l'ensemble des terrains de l'Intendance doit être aménagé en espaces verts et plaine de jeux libres. Dès maintenant la pointe amont a été libérée par le port de Paris, les travaux d'aménagement ont commencé dès cette année et devraient être terminés en 1979.

Quant à la partie située entre cette pointe et le pont de Billancourt, le principe de la cession au Syndicat Intercommunal est acquis, mais son aménagement en espaces verts ne pourra se réaliser que lorsque l'Intendance Militaire aura libéré le terrain.

C'est la Direction Départementale de l'Équipement qui est maître d'œuvre de l'opération. Il a été décidé de conserver un grand bâtiment servant de garde-meubles de l'Intendance et qui possède une magnifique charpente soutenue par des étages superposés de piliers de bois.

SOIREE DU 7 MAI 1977

Je ne voudrais pas terminer ce rapport d'activité sans mentionner la soirée dansante organisée par notre Comité dans l'Orangerie le 7 mai dernier. Cette soirée, agrémen-

tée de nombreuses attractions de qualité, a été un grand succès et nous avons été heureux de la présence de nombreuses personnalités : élus locaux, représentants des admi-

nistrations.

Nous devons féliciter pour cette réussite Mme Goubelin, membre de notre Conseil, qui avait bien voulu se charger de l'organisation.

DISCUSSION

Une longue discussion suivit les exposés.

Cette discussion porta sur les sujets traités, en particulier sur le projet de POS. A la suite d'une intervention fort pertinente il fut décidé que le secteur délimité par la rue Banès, la rue Servien, l'avenue Louvois, la rue Roudier, la rue Hérault, la rue Rabelais, la rue de l'Eglise et la rue de Paris serait proposé avec un COS de 0,5 comme le secteur avoisinant au nord.

Différentes questions portèrent

sur les formalités administratives qui restaient à accomplir pour que le POS soit approuvé. Les précisions furent fournies à ce sujet.

D'autres questions furent posées sur les quartiers d'Arthelon, du Val et Arnaudet, ainsi que sur la circulation à Meudon et les parkings. En particulier, il est demandé que le parking prévu au-dessus des voies de la SNCF au voisinage de la gare de Val-Fleury soit limité aux besoins de la population meudonnaise et ne soit pas dimensionné pour

attirer les véhicules étrangers à la commune.

L'activité du Comité à Meudon-la-Forêt fut évoqué, et une réunion d'information fut décidée, afin que le Comité puisse bien se rendre compte des différents problèmes qui s'y posent.

En résumé, cette Assemblée Générale apporta la preuve que les Meudonnais s'intéressaient à tous les sujets qui concernent leur ville. Elle fut un précieux encouragement pour le Comité.

imprimerie m. cognée
93, rue henri-barbusse
meudon - 027-27-22

Allo 027-22-66 !

JEAN-PIERRE

Coiffeur Bioesthéticien
Dames - Messieurs - Enfants

Dépositaire : Marcel Contier, Francine Fantin
Harriet Hubbard Ayer

3, Rue P. Wacquant, Bellevue

Outillage - Bâtiment

Articles de Ménage

Eclairage ———

Couleurs et Vernis

QUINCAILLERIE du VAL-FLEURY

B. DEDOITY

8, Rue des Grimettes
92190 MEUDON - 027-42-34

MICHEL DAMOUR

TAPISSIER

LITERIE, SIÈGES, VOILAGES

DOUBLE RIDEAUX

Réfection matelas & sommiers

28, Rue des Vertugadins - 92190 MEUDON - 626-27-60 et 027-21-84

NOUVEAU ! un magasin d'articles de sport à Meudon

SPORT - DÉTENTE - SERVICE

(Près de la Place Stalingrad)

Tennis (cordage raquettes en 24 h.)
Sports d'équipe, Equitation, Ski, etc.

2, Bd des Nations-Unies, 92190 MEUDON - Téléphone 027-36-78

La Grande Perspective ⁽¹⁾

Dans ses derniers bulletins, le Comité de Sauvegarde des Sites, faisait part, mais d'une façon discrète parce qu'il était tenu à une prudente réserve, des résultats des démarches qu'il avait entreprises concernant la restauration de la Grande Perspective. Il se montrait d'ailleurs toujours optimiste.

Cet optimisme était justifié, car une première étape d'une extrême importance vient d'être franchie.

En effet, le Ministère de la Culture et de l'Environnement vient de passer trois contrats fondamentaux :

— une étude historique et graphique, devant aboutir à une proposition de Programme de Restauration et d'Aménagement, afin de rendre ce parc au public, a été confiée à un Architecte en Chef des Monuments Historiques ;

— une étude foncière confiée à un Haut Fonctionnaire, doit préciser le statut des différents terrains concernés ;

— Enfin, une étude d'environnement confiée à un Atelier d'Urbanisme, doit déterminer les actions d'accompagnement nécessaires à la protection des abords de la Grande Perspective.

Il ne s'agit encore que de contrats d'études, mais il est bien certain que ces contrats n'auraient pas été accordés si une suite logique de réalisations n'était pas envisagée.

Cette restauration demandera du temps, des crédits importants devront être engagés, les travaux seront exécutés par tranches successives qui seront hiérarchisées.

Le Comité, à cette occasion, tient à exprimer une nouvelle fois ses remerciements et sa reconnaissance, à M. Pattyn, Directeur Régional des Affaires Culturelles, qui, non seulement a compris tout l'intérêt et toute l'importance de cette restauration pour notre ville et la Région parisienne, mais a été aussi le promoteur de la signature des contrats.

Nos remerciements vont aussi aux grands services ministériels et tout particulièrement à M. Dussault, Sous-Directeur des Monuments Historiques et des Palais Nationaux à la Direction de l'Architecture, ainsi qu'à Mlle Prévost, Conservateur Régional des Bâti-ments de France.

Nous n'oublions pas non plus ceux qui ont contribué à ce premier succès : nos élus locaux, MM. Gilbert Gauer, Henry Wolf, Claude Labbé, le Conseil Général et son Président M. Baumel, les Conseillers Généraux MM. Pin et Guyot. Pour le Comité de Sauvegarde des Sites, cette première étape peut prendre sa place dans la série des actions qu'il a menées et qui ont abouti : l'étude du POS, la restauration de l'Avenue du Château, l'abandon de la Rocade pour ne citer que les plus importantes.

C'est donc avec confiance qu'il envisage l'avenir de la Grande Perspective.

(1) Le problème de la rénovation de la Grande Perspective a déjà fait l'objet de nombreux documents parus dans nos Bulletins :

N° 25 : reproduction d'une gravure par Israël Sylvestre de la Grande Perspective et formulation de l'idée de la restauration ;

N° 26 : historique succinct de la Grande Perspective ;

N° 28 : études administratives des problèmes posés et commentaires, en collaboration avec la Société des Amis de Meudon ;

N° 30 : commentaires sur les différentes démarches effectuées ;

N° 31 : M. Roux-Devillas, dans un article très documenté traite de l'historique de la Grande Perspective ;

N° 33 : vœu concernant la restauration, transmis au Secrétaire d'Etat à la Culture ;

N° 34 : état avancement du projet.

Nous précisons que l'idée de la restauration de la Grande Perspective n'est pas nouvelle. Dès 1937, l'Architecte en Chef du domaine de Meudon, M. Hourlier, établit un plan de rénovation échelonné sur 5 ans.

Puis en 1947, M. Danis, alors Directeur de l'Architecture, en liaison avec M. Bruneau, alors Conservateur du domaine de Meudon, fit établir un plan de restauration comprenant plusieurs tranches, nous avons pu en prendre connaissance.

En 1962, la Société des Amis de Meudon, et, en 1967, M. l'Inspecteur Général Trouvelot en reprirent l'idée.

Pratiquement aucune suite concrète ne fut donnée à ces projets. Une nouvelle étude générale étant nécessaire, c'est celle qui vient d'être demandée par contrats.

Promenade en Forêt de Saint-Germain

avec M. Pauly le 19 novembre 1977

Quelques quarante personnes étaient au rendez-vous à la Mairie, pour emprunter l'autocar mis obligeamment à notre disposition par la municipalité à laquelle nous exprimons ici nos remerciements. A 9 h 30, nous retrouvions, près de la piscine de Saint-Germain-en-Laye, à l'orée de la forêt, M. Pauly, Ingénieur de l'Office

National des Forêts, qui gère nos forêts de Verrières à Saint-Germain, et son adjoint M. Cosnard.

La matinée est très belle, et froide. Non loin de la bordure est de la terrasse, M. Pauly fait son premier exposé. Il brosse d'abord à grands traits l'histoire, depuis les premiers établissements romains (Manson, Sartrouville : ville des « essarteurs »

ou défricheurs), des diverses emprises sur la forêt, en particulier militaires, jusqu'à la récente piscine avec son parking. L'autoroute A 14 dont le tracé a disparu de la carte Michelin 101 (1976), mais non de celle de M. Pauly (ménageant le terrain de golf et le campus des loges mais non la forêt !), laisse au sud une partie de celle-ci, au sol argi-

leux. Un drainage efficace a existé et devrait être recréé mais est coûteux. Au nord, le sol, sableux, est sain. En cette partie sud, touchant la ville, où nous nous trouvons, une partie plantée d'ormes datant de Henri IV a dû être rasée, le traitement des ormes contre la « graphiose de l'orme » qui les atteint partout en France, étant trop onéreux pour un résultat de durée incertaine. Nous observons tout près de nous un placeau traité en régénération artificielle après coupe rase, où l'on peut voir, pour des plants mis en place en 1972, de nombreuses pousses de chênes de 1 mètre à 1,50 mètre.

Le car nous permet ensuite (en nous réchauffant) de gagner l'opposé de la forêt, au nord du dépôt d'Achères, non loin du pavillon de la Muette (au passage, près de la Croix de Noailles, on note des pins peu prospères sur un sol très peu fertile qui ne permet pas d'autres essences). Le pavillon (dont le nom pose une énigme), longtemps utilisé par l'ORTF, a subi des dégradations intérieures importantes, et l'ONF auquel il a été cédé, est embarrassé de ce coûteux cadeau. De là, nous marchons vers un placeau de chênaie en régénération naturelle par coupes progressives, but principal de cette promenade, pour nous faire saisir que l'aspect de nudité n'est pas très différent de celui résultant d'une coupe totale : les chênes malades ou les plus vieux (plus de glandée après 180 ans), sont d'abord et peu à peu coupés, puis d'autres, pour faire la lumière nécessaire aux jeunes pousses sur lesquelles nous marchons, paraît-il sans dommage pour l'instant. Après éclaircie, celles-

ci seront encore 4 ou 5 par mètre carré, densité à comparer aux 100 chênes à l'hectare environ qui constitueront la futaie reconstituée.

Ces semis naturels sont parfois complétés de semis artificiels, si nécessaire. Notons qu'aux bois de Clamart-Meudon, la glandée très exceptionnelle de 1976 (réaction biologique à la sécheresse), après celle de 1949, permet de traiter par cette méthode les placeaux de l'année (10 ha.) inscrits au programme de rénovation en 90 ans de l'ensemble de cette forêt.

Parmi les difficultés possibles, notons les dégâts des lapins (ils ont pu en une semaine détruire 22 ha. de semis, coût de 20 000 F à l'hectare), les ronces et les fougères qui demandent des actions onéreuses ; une méthode pour les fougères consiste à en battre la tête au court moment favorable où le retard de croissance ainsi provoqué suffira à éviter l'étouffement des jeunes plants). Les exploitants forestiers doivent suivre des couloirs pour retirer les arbres qu'ils abattent, les jeunes pousses peuvent souffrir des travaux les moins soigneux. Les lots sont cédés aux exploitants au cours d'une vente aux « enchères inversées », arrêtées éventuellement (rarement) si la « coupe » ne trouve pas acquéreur au plancher fixé par l'ONF. Les cinq à six mètres les plus beaux (partie inférieure) d'un chêne tel que celui, abattu, envisagé par M. Pauly, peuvent se vendre jusqu'à 1 500 - 2 000 F le mètre cube, pour « tranchage » en 6/10^e de mm, le reste à 200 F (350 F peut être une moyenne globale pour une coupe, 5 à 6 mètres cube à l'hectare-an étant un rendement normal pour une forêt). Il faut

noter que le déficit « bois-meubles-pâte à papier » de notre balance commerciale est du même ordre de grandeur que celui des produits pétroliers.

Retenons encore pêle-mêle : que l'on s'efforce de maintenir la « bonne moyenne » de deux renards à l'hectare (ceux-ci prospèrent grâce aux ordures ménagères), que l'examen de rapports journaliers très anciens (des agents forestiers) a pu livrer des méthodes efficaces de plantation (par exemple de hêtres, avec des bandes vides et d'autres essences), là où l'on échouait : leçon d'humilité ; qu'il y a sept interdictions de défrichements privés (mais non assortis d'obligations de replanter en cas d'infraction : la surface reste perdue pour la forêt) et une taxe de 3 000 F l'hectare lorsqu'il est autorisé, que les peupliers plantés en zone trop humide l'été, peuvent propager des maladies, enfin que le classement des forêts de l'Ouest-Parisien sera demandé dès que seront parus les décrets d'application de la loi sur la protection de la nature.

Dans le car nous ramenant à Saint-Germain, M. Pauly nous entretient de l'indiscipline de certains cavaliers « privés » qui, traitant la forêt comme leur propriété, peuvent transformer des hectares en bournier, puis du problème des motocyclistes : malgré les dégâts qu'ils causent, il ne peut (et le trouverait un peu injuste) les verbaliser, et cherche toujours une solution (carières, boucles de jonction d'autoroutes).

A. TORTRAT

L'Urbanisme à Meudon

de 1892 à 1904

Dès son entrée en fonction en 1892, le nouveau maire de Meudon, M. Edouard Marbeau s'attacha à maintenir près de l'église Saint-Martin le centre d'activité de la commune. L'Administration précédente avait tout disposé pour enlever la Mairie du quartier de Meudon-Centre et la transporter sur un terrain acheté dans ce but, place Rabelais. C'était pour le Vieux-Meudon la mort sans phrases. La plus forte agglomération du pays, celle où étaient groupées de temps

immémorial les plus anciennes familles du terroir, allait être atteinte dans ses intérêts vitaux, par l'éloignement de la Maison Commune, qui maintenait en cet endroit une certaine activité. Le commerce qui, de tout temps, avait élu domicile autour de la Mairie, était menacé d'une atonie prochaine, ce quartier se vidant peu à peu au profit d'un centre nouveau voisin de la gare de Meudon-Montparnasse.

L'exode avait commencé ; on signalait même des départs signifi-

catifs, avant-coureurs d'une désertion complète.

M. Edouard Marbeau décida que la Mairie ne serait pas déplacée tant que les différents quartiers de Meudon n'auraient pas été réunis par des voies facilement praticables. Un des principaux problèmes à résoudre était celui de la liaison de Meudon-Centre avec Fleury et Clamart. De tous temps cette liaison avait été très difficile.

Au XVIII^e siècle il était fréquent de voir les communications entre Fleury et Meudon interrompues.

En 1791, les habitants de Fleury et du Val se plaignent de ne pouvoir se rendre à Meudon pendant plus de trois mois de l'année « à cause des eaux, des glaces et des neiges dont sont couverts les chemins ».

Pour faciliter la circulation, le maire de Meudon décida de réunir par une grande route les plateaux meudonnais et clamartois du Levant aux plateaux meudonnais et sévriens du Couchant et d'ouvrir plus largement aux Parisiens la grande forêt de Meudon.

« Qu'on parte de la gare de Clamart ou de la mairie de Clamart, on aboutit avenue Rivoli, puis on emprunte l'avenue Paul-Bert pour gagner les Ruisseaux. — La largeur de la rue des Ruisseaux trop étroite a été fixée, sur la demande du Conseil municipal, à 10 mètres, dans toute la partie où il n'y avait pas de maisons à démolir. Arrivé à l'endroit où il eût fallu payer des indemnités pour des immeubles et pour le commerce, on les a évitées en inclinant à travers champs vers la nouvelle gare; et le tracé ainsi suivi est le seul qui fournisse la pente et la courbe permettant, un jour donné, à un tramway de tourner normalement et d'accéder facilement au pont de la gare. »

Il s'agit ici de la rue des Griettes coupant les champs de M. Auguste Gouret, dont le terrain avait été exproprié au prix de 18 F le mètre carré.

La question de l'établissement d'une liaison par tramway électrique entre Clamart et Meudon, suivant l'avenue Schneider et descendant jusqu'à la gare de Meudon Val-Fleury par l'avenue Rivoli et la rue des Ruisseaux était alors à l'ordre du jour. Au-delà du pont de la voie ferrée, seule la rue Banès, voie étroite à forte pente que n'aurait pu emprunter un tramway, reliait la gare au quartier de l'église Saint-Martin.

Pour doubler la rue Banès, un seul tracé paraissait possible : ouvrir une large voie à travers la grande propriété de la famille de Baudreuil dont le parc occupait tout le versant de la colline depuis l'église jusqu'à la voie ferrée.

Dès 1897, M. Marbeau avait entamé des négociations avec M. Ch. de Baudreuil. A la fin de l'année il avait gagné à la « cause du salut du Vieux Meudon », la famille de Baudreuil qui céda gratuitement les terrains nécessaires pour la construction de l'avenue Louvois « clef de toutes les communications entre les deux plateaux de la commune ». La nouvelle avenue dont les frais de viabilité s'élevèrent à 17 600 F fut ouverte à la circulation en 1901.

L'avenue Louvois prenait son point de départ à 77 m d'altitude au pont du chemin de fer. Elle sera prolongée par l'avenue Victor Hugo qui culmine à la cote 110 m près de l'église.

Cette seconde avenue de 25 m de largeur sur 125 m de longueur « permettait de découvrir la perspective de la forêt dont la vue est le plus bel ornement de Meudon-Centre », déclarait M. Edouard Marbeau.

L'ouverture de l'avenue Victor-Hugo en 1903 nécessita l'expropriation des terrains maraîchers appartenant à la famille Bailly, au prix de 17 F le mètre carré. Pour agrémente le départ de l'avenue Louvois sur la place de la gare, un terrain de 480 m² appartenant également à la famille Bailly, à l'angle de la rue Banès, fut exproprié en 1897, et orné de 34 tilleuls.

En 1904, furent ouvertes sur des terrains donnés à la ville par la famille de Baudreuil, trois nouvelles voies améliorant encore la circulation entre la gare et le quartier du centre. Ce sont les rues du Cardinal de Lorraine (rebaptisée Léonie Rouzade), de Baudreuil et Servien.

« Les anciens meudonnais ne reconnaissaient plus leur vieux bourg avec ses vignobles, ses sentiers tortueux, son éclairage parcimonieusement distribué, ses caniveaux clairsemés, et son ru, terreur des riverains en raison de ses débordements. »

Pour la première fois un grand plan d'urbanisme venait d'être réalisé à Meudon-Centre. Tout le mérite en revenait à la municipalité présidée par M. Edouard Marbeau.

Fr. ROUX-DEVILLAS
(A suivre)

“ BELLEVUE-DECORATION ”

**TAPISSERIE
DECORATION**

J. DESCOUT - Gérant

21, rue Marcel Allégot - 92190 MEUDON-BELLEVUE - Tél. 027.11.78

APPEL

Une nouvelle fois, nous lançons un appel à tous nos Sociétaires et tout particulièrement à ceux qui, depuis une, deux et même trois années, n'ont pas versé leur cotisation.

Nous espérons qu'il s'agit d'un oubli - Aidez-nous - Mettez-vous en règle avec notre trésorier. Merci.

BULLETIN D'ADHESION (ou de renouvellement)

M. (Nom)

Prénom

Adresse

Téléphone

Profession

désire participer à l'action du Comité de Sauvegarde et demande à être inscrit comme membre

Date :

Cotisations : Membre Bienfaiteur	50 F	par chèque ou mandat au nom du Comité de Sau-
" Membre Adhérent	25 F	vegarde des Sites de Meudon, 4, rue des Capucins,
" Membre Sympathisant	10 F	92190 Meudon - C.C.P. PARIS 22.465.15 - Tél. :
		027.42.50.